

on trouve fortement exprimée cette opinion que la ville de Lugdunum, colonie romaine privilégiée, n'était pas en cause dans le discours au sénat de l'empereur, précisément parce que ses habitants possédaient les droits politiques dont il s'agissait pour les Gaulois chevelus. Les paroles de Claude ne pouvaient regarder cette cité; elle était tout à fait désintéressée dans la question.

Vous combattez cette opinion par les considérations suivantes : Les paroles de Suétone, d'après lesquelles les colons lyonnais auraient obtenu d'Auguste la faculté d'envoyer leur suffrage écrit pour les élections, s'appliquent aux colonies italiques, et seulement aux décurions de ces colonies. L'électorat fut-il admis, on ne pourrait rien en conclure quant au droit aux honneurs : 2<sup>o</sup> ces autres paroles de l'empereur dans son discours, que le sénat n'a point eu à se repentir d'avoir admis dans son sein plusieurs de ses membres venus de Lugdunum, ne disent pas que ces sénateurs appartenaient à la colonie lyonnaise, et ne justifient pas dès-lors l'affirmation que les colons de Lugdunum possédaient le droit aux honneurs. Quand il s'agit de sénateurs venus de Vienne, l'empereur a grand soin de dire qu'ils avaient été pris dans le sein de la colonie; 3<sup>o</sup> alors même qu'il serait vrai que les sénateurs venus *ex Lugduno* auraient été choisis parmi les colons primitifs ou parmi leurs descendants, leur nomination faite arbitrairement par Jules César ou pendant les guerres civiles qui suivirent la mort du dictateur, aurait eu lieu en dehors de l'ordre régulier et normal; 4<sup>o</sup> ce que dit autre part l'empereur Claude que Tibère avait appelé de toutes parts dans le sénat la fleur des colonies et des municipes, ne doit s'entendre que des colonies et des municipes qui avaient obtenu le droit de cité, *optimo jure*; 5<sup>o</sup> l'exemple très-réel des sénateurs fournis par la colonie de Vienne ne prouve rien en faveur des colons de Lugdunum; la capitale des Allobroges était sans doute honorée du titre et des droits de colonie romaine, mais sans recevoir de colons dans ses murailles; elle n'était qu'une colonie fictive, et il n'y avait pas eu, comme pour Lugdunum, une *deductio* véritable. Il serait dès-lors moins surprenant que des colons romains fictifs eussent pu jouir du droit aux honneurs,